

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2026-01

09 février 2026

Convocation du 2 février 2026

## Membres présents :

Mmes Michèle GUWY, Delphine LUTUN,

MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Benoît DECLERCQ, Emmanuel MONKERHEY, Albert PIETERSOONE, Bernard VERHAEGHE

## Membres ayant donné pouvoir :

Mme Isabelle MARCANT donne pouvoir à M. Bernard VERHAEGHE.

Mme Marie WYART donne pouvoir à M. Thierry DEHONDT-BEDAGUE

## Membres absents excusés :

Mme Nathalie BALZA

Mme Marie-Laure GLORiant

## Membres absents non excusés :

M. René SELOSSE

## Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

## Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Mme Delphine LUTUN lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

## Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par le secrétaire de séance du 8 décembre 2025, Marie-Laure GLORiant. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

- Délibération pour la création d'un point d'éclairage supplémentaire chemin du couvent.

Ce point d'éclairage serait installé sur un poteau en béton existant.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

- Délibération pour la sortie d'un chemin communal du domaine public.

Il s'agit d'une partie d'un chemin rural communal, situé entre les parcelles cadastrées AA n°132 et n°171-84-ZH n°24, dans le cadre d'un échange de terres avec M. Bertrand DECLERCK pour la mise en place d'un bassin de rétention.

Une réunion de terrain est prévue avec INGEO, M. Bertrand DECLERCK et M. et Mme GRUNENWALD le mercredi 11 février.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

- Délibération pour la vente de l'immeuble « Auberge de la Peene ».

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'Établissement Public Foncier (EPF), s'était porté acquéreur le 24 août 2021 du bien dit « Auberge de la Peene » (parcelles AA 30 et 90), pour le compte de la commune. Que le portage financier arrive à terme à la fin de l'année 2026 et que par conséquent la commune doit racheter ledit bien, pour un montant de 442 023,02€.

Suivant la convention opérationnelle signée le 16 avril 2021, entre l'EPF et la commune, cette dernière a la possibilité de revendre les deux parcelles à un tiers avant la fin du portage financier.

Afin que cela ne pèse pas sur les finances de la commune, il est proposé au conseil de mettre en vente le bien dit « Auberge de la Peene » (parcelles AA 30 et 90) pour un montant de 442 023,02€. Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

- Convention portant sur les autorisations spéciales d'absence (ASA).

Cette convention a pour objet d'harmoniser et de regrouper, au sein de la commune de Noordpeene, les règles relatives aux autorisations spéciales d'absence (ASA) accordées aux agents relevant de la fonction publique territoriale (FPT) à l'occasion de certains événements familiaux.

Elle vise à garantir l'égalité de traitement entre les agents, la lisibilité des droits et la continuité du service public. La présente convention entre en vigueur à partir du 10 février après approbation du conseil municipal. Elle peut être révisée par délibération du conseil municipal.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

- Participation au financement de la complémentaire santé des agents communaux

La loi n°2025-1251 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux modifie les conditions de mise en œuvre des contrats collectifs de prévoyance dans la fonction publique territoriale au plus tard au 1er janvier 2029.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement définit les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, quelle que soit sa quotité de travail, à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents que la collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent produira un justificatif de cette labellisation chaque année.

- Devis pour la protection de la chaleur à l'école maternelle

Un devis a été établi par Mme Michèle Guwy pour la confection de rideaux occultant, thermiques pour la classe maternelle. Mme Michèle Guwy ne facture pas la confection de ces rideaux. Le total du devis s'élève à 588 euros TTC. Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

- Demande de participation pour une sortie d'élèves

L'école Till L'Espiègle de Cassel demande une subvention de la commune pour les élèves Baptiste et Gabriel LUTTUN, demeurant à Noordpeene, 657, Chemin du Couvent. Baptiste est scolarisé à Cassel depuis cette année en raison de son inscription au dispositif ULIS et Gabriel pour plus de facilités d'organisation.

Du lundi 30 mars au vendredi 3 avril, les élèves de la classe de CP au Cm2 de l'école Till L'Espiègle de Cassel se rendront en classe de découvertes à Blériot Plage dans le Pas-de-Calais.

Le voyage reviendra à 450 euros par enfants. L'école demande aux familles une participation financière de 200 euros. La Mairie de Cassel versera une subvention d'environ 150 euros par enfant casselois. Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents de donner une subvention de 150 euros par enfant, soit 300 euros, comme la commune de Cassel.

- Organisation des permanences pour les élections municipales  
Un planning est mis en place pour la tenue des bureaux de vote
- Boîte à idées  
Aucune idée n'a été déposé.
- Communications et questions diverses

#### **Budget**

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents l'engagement d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente, en attendant le vote du budget au mois d'avril, pour mandater les premières traites des emprunts.

#### **Organisation du Ch'ti Man , Gravelines, triathlon, le 28 juin**

Le courrier envoyé par l'organisation du triathlon est transmis au Comité des fêtes. Il est demandé de prendre un arrêté de circulation interdisant la circulation automobile dans le sens inverse de la course Route de Bourbourg, de 7h30 à 17h, afin d'assurer la sécurité de tous sur cette route.

**Approbation par le département du Nord de l'inscription du Réseau Points-Noeuds pédestre « Entre Monts et Marais Flamands », implanté en partie sur la commune, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).**

**Fiscalisation de la contribution DECI 2026.**

#### **Demande de subvention de la Croix-Rouge**

Cette demande sera étudiée par le prochain conseil municipal.

**Curage annuel des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales**

**Remerciements de l'Etablissement français du sang pour la collecte à Noordpeene le vendredi 02 janvier.**

**Sécurisation du pont sur le chemin de randonnée : mise en place d'une rambarde.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50.